



Déclaration liminaire des élu.es SNUipp-FSU

CAPD du 03 avril 2018

Madame la Directrice académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous rappelons de vive voix que sans réception des documents préparatoires, nous n'avons pu les travailler préalablement et assurer la mission pour laquelle nos collègues nous ont élu.es représentants des personnels.

Pour rappel, les documents doivent nous parvenir 8 jours avant la date de l'instance (Article 39 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires).

Prenant en compte, entre autre, les difficultés inhérentes à l'insuffisance des moyens attribués à la gestion des personnels, nous faisons part d'une lecture très souple de ce texte.

Pour autant, il nous est indispensable de disposer des documents pour siéger dans des conditions optimums. C'est la raison pour laquelle nous vous avons informée de la nécessité de reporter de quelques jours cette CAPD. Nous espérons pouvoir trouver ensemble les moyens d'un fonctionnement respectueux des personnels et de leurs représentants.

Cette CAPD se réunit une dizaine de jours après une grève interprofessionnelle et intersyndicale. Alors qu'aujourd'hui notre société a besoin d'une Fonction Publique qui poursuive les évolutions nécessaires pour assurer toutes ses missions, le gouvernement, sous prétexte de modernisation, prépare le lancement de quatre « chantiers de refondation du contrat social avec les agents publics » qui, en l'état, diminuerait son rôle. Il s'agit en effet d'une attaque en règle contre la Fonction Publique qui conduirait à une privatisation ou une externalisation de services publics et une précarisation d'un plus grand nombre d'agents. En menaçant d'affaiblir les instances de dialogue social, en envisageant le salaire au soit disant mérite, en déclarant sa volonté de recourir encore plus aux contractuels ou en projetant un vaste plan de reconversion, le gouvernement jette de l'huile sur le feu. Pour nous, la Fonction Publique et les services publics sont garants de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, et les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour toutes et tous. Il faudrait donc un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agents et une amélioration significative des salaires. Les exemples d'effets d'annonce qui masquent des économies de budget ne manquent pas. Le président sait manier les outils de communication :

Le dédoublement en REP et REP+ des CP/CE1 non financé s'opérant au détriment des PDMQDC et d'autres classes, tant en éducation prioritaire que dans les autres écoles du territoire.

Une réforme du bac qui soumet les lycéens et lycéennes à une évaluation permanente au mépris de la qualité des apprentissages. Le SNUipp-FSU dénonce ce projet qui consacre la réduction de l'offre de formation comme la volonté politique de réduire le baccalauréat à un diplôme maison dont la valeur dépendra de la réputation de l'établissement.

Parcours Sup instaure la généralisation de la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires puisqu'aucun moyen n'est donné pour répondre aux besoins que vont mécaniquement créer les 40 000 étudiants supplémentaires.

Toutes ces mesures ont bien en commun le souci de faire des économies notamment au préjudice des enseignant.es, des élèves et des étudiant.es.

Le président de la République a ouvert les Assises de la maternelle en annonçant la scolarisation obligatoire dès 3 ans. L'Ecole maternelle, aujourd'hui non obligatoire, est pourtant fréquentée par la quasi-totalité des enfants de 3 ans (97,6%). Le SNUipp-FSU partage l'ambition de réussite de tous les élèves mais, au regard de ce qui vient d'être énoncé, le sens de cette annonce interroge.

L'annonce présidentielle ne dit rien sur la question incontournable de la qualité de cette scolarisation. Les dernières comparaisons internationales montrent en effet un retard de la France en termes de conditions d'accueil, de taux d'encadrement et de formation des personnels.

Pour le SNUipp-FSU, améliorer l'Ecole maternelle doit passer par une amélioration indispensable de ces trois points. Cela nécessite également de développer la relation aux familles et de favoriser la collaboration avec les ATSEM dans le cadre de la redéfinition de leur métier. Faut-il voir par ailleurs dans cette annonce une remise en cause de l'accueil des moins de 3 ans et des dispositifs créés sous le quinquennat précédent ? S'inspirant des classes passerelles, cette scolarisation précoce permet pourtant aux élèves les plus fragiles de développer les compétences langagières et sociales, de renforcer les liens entre l'Ecole et les familles et contribue à réduire les inégalités. Ces dispositifs nous paraissent précieux dans notre département tant dans certains quartiers urbains que dans les zones fortement rurales.

Dans le cadre de la dénonciation de cette politique, et dans la continuité des mobilisations du 15 février et 22 mars, le SNUipp-FSU Charente appelle les parents, les élu-es, les enseignant-es à poursuivre la mobilisation.

Au sujet de l'ordre du jour, et vous comprendrez que nos analyses restent malheureusement partielles :

- Nous déplorons un avancement très inégalitaire, puisque les hommes tirent deux fois plus profit que les femmes des bonifications pour les avancements aux 7ème et 9ème échelon.

Les chiffres fournis par vos services confirment ceux que nous vous avons communiqués lors de la dernière CAPD et corroborent la nécessité pour l'administration d'une réelle prise en compte et d'une évolution profonde de ces pratiques.

- Les permutations nationales ont été perturbées par une erreur du ministère sur un élément de barème qui n'a pas été sans conséquence sur les collègues participants. La méthode de travail du Ministère consistant à informer les personnels avant toute vérification par les élu-es du personnel n'est pas acceptable. De plus, la méthode de communication choisie nous a semblé quelque peu cavalière, tant sur la forme que sur le contenu. Avec à peine plus d'un quart des demandes obtenant une réponse favorable, l'administration laisse de nouveau trop de collègues privés de leur possibilités de muter, influant ainsi sur leurs vies professionnelle et personnelle. Nous demandons que les personnels victimes de cette erreur puissent bénéficier d'un examen particulier de leur situation lors des phases d'ineat-exeat sans porter préjudice aux autres participants.

- Concernant précisément les échanges entre PES, si nous nous réjouissons chaque année que l'administration les permette, ils sont réduits cette année à peau de chagrin.

- Nos différentes sollicitations envers vos services à propos de l'élaboration de la liste des lieux d'implantation pour les PES sont restées sans réponse. Si nous apprécions la répartition des supports sur l'ensemble du département, nous sommes de nouveau surpris que les écoles concernées n'aient pas été concertées, certaines n'offrant objectivement pas un terrain favorable aux stagiaires alors qu'au contraire, des écoles favorables à cet accueil ne sont pas sur la liste. De plus, l'organisation du stage entraîne de nombreux postes bloqués, réduisant ainsi les opportunités de mouvement pour les titulaires.

- Cette CAPD traite également de la situation des personnels demandant des postes adaptés.

Vous savez l'importance accordée par notre organisation syndicale aux conditions de travail de l'ensemble des agents.

A ce jour plus de 18 200 collègues du 1^{er} degré ont signé la pétition proposée par la FSU réclamant une visite médicale quinquennale .

Merci de votre attention.